Royaume du Maroc Ministere des Habous et des Affaires Islamiques Nedharat des Habous de Ksar El Kebir



Avis d'appel d'offres ouvert Sur Offres de prix n° :01/NHKK/BH/2025

Le 28/07/2025 à 10h30, Il sera procédé, dans le bureau de monsieur le nadhér des habous Ksar El Kebir, sise au Nédharat des Habous de Ksar El Kebir Résidence Ibtisam 2A, rue Larache El Ksar El Kebir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU TROIS IMMEUBLES R+3 AU LOTISSEMENT AL AMAL 3 A COMMUNE KSAR EL KEBIR PROVINCE DE LARACHE TITRES FONCIERS T65170/36, T65171/36 ET T65172/36.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au le service d'Investissement et la conservation des habous Nédharat des Habous de El Ksar El Kebir Résidence Ibtisam 2A, rue Larache El Ksar El Kebir . il peut également être téléchargé à partir du portail du ministère des habous et des affaires islamiques : www.habous.gov.ma ou portail annonces habous : www.annonces-habous.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 200.000,00 (Deux Cent Mille,) Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42,44 et 46 de l'arrêté du Ministre des Habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 6 Dou Likiada 1434 (13 Septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, des fournitures et des services conclus par l'administration des Habous au profit des Habous publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Déposer contre récépissé leurs plis dans le siège de la Nédharat des Habous sus visé à l'adresse sus-indiquée;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

• Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP :

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale, et les qualifications exigées :

<u>Secteur</u>	Classe	Qualifications exigées
A	3	A.2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le réglement de la consultation.